Publié le 20 mai 2022

Retour sur le Club des directeurs dédié à la prise de fonction du dirigeant

Le 11 mai dernier s'est tenu au siège de la FedEpl le premier rendez-vous de l'année du Club des directeurs d'Epl dédié à la thématique suivante : « Les clés et les outils concrets d'une prise de fonction réussie ». Un rendez-vous organisé en partenariat avec l'Association des directeurs d'Epl, l'Adepl. 12 directeurs d'Epl étaient présents. Deux aspects de la prise de fonction ont été abordés : la dimension managériale et la dimension juridique afin que les directeurs mettent tous les atouts de leur côté pour une prise de fonction réussie.

Prendre un poste de direction est un exercice qui peut s'avérer, sous certains aspects, compliqué. La pression peut-être plus ou moins forte selon la situation de l'entreprise. Il n'existe pas de feuille de route préétablie. Mais adopter certaines attitudes, et prendre conscience des mécanismes en œuvre permettent de simplifier la prise de fonction, ou tout du moins d'éviter certains écueils.

Tout l'objectif de cette 1ère rencontre du Club de la FedEpl, en partenariat avec l'Adepl, a été de transmettre les bons outils aux participants !

Dédiée aux dirigeants venant de prendre leurs fonctions au sein d'une Epl ou de passer d'une Epl à une autre, la rencontre s'est ouverte sur une mise en situation d'une prise de fonction au travers d'un cas pratique, SEMSTAT, pensé spécifiquement pour les dirigeants d'Epl et créé sur-mesure par **Nicolas Lemoine, Président et fondateur d'Allar'h Gwenn**, intervenant et animateur de la matinée qui a partagé des outils

concrets et des bonnes pratiques aux participants. Le cas pratique fictif SEMSTAT, parc de stationnement sur voirie de 9 000 places avec une prise de fonction délicate pour sa dirigeante, a permis aux dirigeants de travailler sur les points d'attention majeurs et les risques sur le plan personnel et professionnel de cette prise de fonction; mais également de réfléchir au rôle de la gouvernance et au triptyque vision, mission et stratégie de cette organisation fictive, et ainsi pouvoir transposer cet exercice à leur prise de fonction.

Cet exercice pratique a été suivi des témoignages de deux dirigeants ayant vécu une prise de fonction complexe au sein de leur organisation :

- **Catherine Léger, Vice-Présidente de l'Adepl, directrice générale de Plaine Commune Développement de 2009 à 2022** (Sem, Spl et Foncière en aménagement – La Plaine St Denis),
- **Gwenaëlle Lehmann, directrice Générale, Ouest Aveyron Tourisme** (Spl gestionnaire d'un office de tourisme – Villefranche-de-Rouergue)

L'après-midi, animée par **Marie Courrouyan, Responsable juridique à la FedEpl**, en collaboration avec l'Adepl, a quant à elle, était dédiée au statut du directeur général et du directeur général délégué. Maitriser la notion de *mandataire social* n'est pas chose aisée. **En effet, le directeur général en tant que mandataire social n'est pas salarié.** Il arrive qu'il cumule son mandat social avec un contrat de travail qui doit être effectif et porter sur des missions distinctes de la direction générale dans une relation de subordination. **Souvent les conditions du cumul ne sont pas remplies au regard des critères requis par Pôle emploi.** D'autres situations témoignent du fait que les directeurs n'ont pas d'assurance chômage privée.

Afin d'accompagner au mieux les directeurs généraux et les directeurs généraux délégués, il est impératif de bien appréhender la notion de mandataire social.

Au regard de cette notion, la société doit prendre en charge une assurance chômage privée; cette dernière a fait l'objet de l'intervention **de Didier Clareboudt, Directeur, Direction des Assurances de Personnes Épargne – Retraite chez Verspieren** sur « la garantie chômage du dirigeant ».

Pour la protection sociale du dirigeant, la mutuelle prise en charge par l'Epl est obligatoire; elle a fait l'objet de la présentation de **Sylvain Penchemel, Responsable Grands comptes et Partenariats de l'Ipsec** sur la « protection sociale des mandataires sociaux ».

Vous pouvez télécharger les présentations des intervenants à la fin de cet article. Connectez-vous à votre espace Adhérents.

Nous remercions **Hervé Ghio, Président de l'Adepl** pour l'ouverture de ce premier rendez-vous aux côtés de **Benjamin Gallèpe, directeur Général de la FedEpl** et **Pierre-Charles Pougoue, responsable du pôle Intermétiers de la FedEpl**. Ainsi que **l'ensemble des directeurs d'Epl** qui ont participé à cette journée.

Nous remercions également **Jérôme Li-Thiao-Té, DGD de TERRITO'ARTS de 2020 à 2022** (Spl gestionnaire d'équipements culturels) et **Hubert Cunat, Directeur général de Ville Renouvelée** (Sem qui gère des opérations d'aménagement, et œuvre dans le renouvellement urbain et la construction) pour leur participation à la rédaction du cas pratique SEMSTAT et pour leur partage d'expérience.

Les prochains rendez-vous du Club se tiendront :

- Le mercredi 8 juin : **« Conjuguer le potentiel de leadership : Comment permettre aux femmes de prendre des positions de leader au sein des Epl ? »**, de 9h à 17h à la FedEpl
- Le jeudi 7 juillet : **« Manager les singularités en entreprise : faire de la diversité une réelle opportunité de mettre en œuvre un management innovant »**, de 9h à 17h à Paris (lieu à confirmer)
- Les mardi 13 (après-midi) et mercredi 14 septembre (journée) : **« La RSE et l'économie à impact positif net »**, à Brest

Pour vous inscrire, nous vous invitons à cliquer **ICI**.

Les rencontres du Club des directeurs d'Epl sont exclusivement réservées aux directeurs des Epl adhérentes à la Fédération.

Seuls les adhérents peuvent télécharger les pièces jointes. Connectez vous directement à votre espace.

À télécharger